



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

RÈGLEMENT NUMÉRO 597-25 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 3 160 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-ÉDOUARD INCLUANT L'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS ET D'UNE PISTE CYCLABLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 290 713 \$ POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon souhaite effectuer des travaux de réfection de la rue Saint-Édouard, incluant l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable;

Considérant que la municipalité a fait élaborer les plans et devis pour les travaux par Mme Sophie Rousseau, ingénieure de la firme Consumaj;

Considérant que le coût des travaux est estimé à 3 160 000 \$, incluant les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus;

Considérant que la municipalité bénéficie d'une aide financière maximale de 660 000,00 \$ provenant du Programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), pour l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable sur la rue Saint-Édouard, et qu'elle a déjà reçu 80 % de cette somme;

Considérant que la municipalité a reçu de la MRC des Maskoutains une aide financière de 20 000 \$ provenant du Fonds de développement rural (FDR), pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Saint-Édouard;

Considérant que la municipalité n'a pas tous les fonds nécessaires pour acquitter le coût des travaux ;

Considérant qu'en vertu de l'article 1061 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un règlement d'emprunt ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation s'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie et si le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à la même séance, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon décrète des travaux pour la réfection de la rue Saint-Édouard, incluant l'aménagement de trottoirs et d'une



piste cyclable, selon les plans et devis préparés par Mme Sophie Rousseau, ingénieure de la firme Consumaj, le 22 avril 2025, dossier numéro C-23-06-03, et l'estimation du coût des travaux effectuée par Mme Rousseau, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3 MONTANT DE LA DÉPENSE

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 3 160 000 \$ pour les fins du présent règlement, soit 2 443 631,41 \$ pour les travaux de réfection de la rue Saint-Édouard, incluant l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable, et un total de 716 368,59 \$ pour les frais incidents (frais pour travaux imprévus, honoraires professionnels), les taxes nettes et les frais de financement, tel qu'il appert de la liste du calcul des coûts totaux aux fins du règlement d'emprunt préparé par madame Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière, le 22 avril 2025, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, soit une somme n'excédant pas 3 160 000 \$, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 290 713 \$ sur une période de vingt (20) ans et à affecter au paiement de la dépense une somme de 189 287 \$ provenant du fonds général, une somme de 660 000 \$ provenant du Programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et une somme de 20 000 reçue de la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural (FDR).

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 AFFECTATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

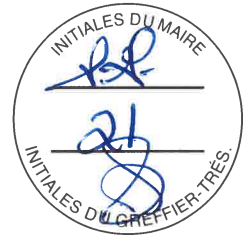
ARTICLE 7 AFFECTATION D'UNE SUBVENTION

Le conseil de la Municipalité de Saint-Simon affecte à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée à l'article 3 du présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Adopté le 6 mai 2025.

SIMON GIARD
Maire

JOHANNE GODIN, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

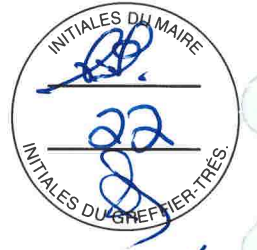
Avis de motion :	1 ^{er} avril 2025
Dépôt du projet	1 ^{er} avril 2025
Adoption du règlement:	6 mai 2025
Approbation par le ministère des Affaires municipales:	
Avis public d'entrée en vigueur:	
Entrée en vigueur:	

Annexe A

Plans et devis et estimations effectuées par Mme Sophie Rousseau, ingénieure de la firme Consumaj, dossier numéro C-23-06-03, pour des travaux de réfection de la rue Saint-Édouard, incluant l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable.

Annexe B

Liste du calcul des coûts totaux aux fins du règlement d'emprunt préparée par madame Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière, le 22 avril 2025.



1



ANNEXE A



RÉFECTION DE SURFACE DE LA RUE SAINT-ÉDOUARD

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DU PROJET

Dossier municipalité : Résolution 252-12-2023
Dossier Consumaj : C-23-06-03

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT
1.0 - Rue Saint-Édouard		
	Section 1.1 : Égout pluvial	688 310,00 \$
	Section 1.2 : Égout sanitaire	18 704,88 \$
	Section 1.3 : Réseau d'aqueduc	15 375,00 \$
	Section 2.0 : Travaux de surface et divers	1 595 572,50 \$
	Section 3.0 : Autres travaux connexes	125 669,03 \$
	SOUS-TOTAL RUE SAINT-ÉDOUARD	2 443 631,41 \$
	Montant imprévu et / ou les contingences (15%)	366 544,71 \$
	GRAND TOTAL AVANT TAXES	2 810 176,12 \$
	Taxes fédérales (T.P.S. 5 %)	140 508,81 \$
	Taxes provinciales (T.V.Q. 9,975 %)	280 315,07 \$
	GRAND TOTAL TAXES INCLUSES	3 231 000,00 \$


Sophie Rousseau, ing.
numéro : 142488

Date : 22 avril 2025



RÉFECTION DE SURFACE DE LA RUE SAINT-ÉDOUARD

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DU PROJET

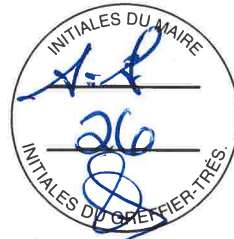
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
1.1	Égout pluvial				
1.1.1	Conduite pluviale TBA. 450 mm dia.	117	m. lin.	450,00 \$	52 650,00 \$
1.1.2	Conduite pluviale TBA. 525 mm dia.	115	m. lin.	500,00 \$	57 500,00 \$
1.1.3	Conduite pluviale TBA. 600 mm dia.	340	m. lin.	550,00 \$	187 000,00 \$
1.1.4	Regard d'égout pluvial M-1200 (RP101 @ RP107)	7	un	8 000,00 \$	56 000,00 \$
1.1.5	Surexcavation de l'assise, incluant membrane géotextile et pierre nettes	100	m. lin.	70,00 \$	7 000,00 \$
1.1.6	Remplacement de branchement d'égout pluvial. 150mm dia.	28	un	2 000,00 \$	56 000,00 \$
1.1.7	Branchement sanitaire existant à protéger ou refaire	37	un	1 000,00 \$	37 000,00 \$
1.1.8	Branchement aqueduc existant à protéger ou refaire	37	un	2 000,00 \$	74 000,00 \$
1.1.9	Puisard de rue à installer	17	un	5 000,00 \$	85 000,00 \$
1.1.10	Puisard de rue à installer sur le réseau existant	3	un	6 000,00 \$	18 000,00 \$
1.1.11	Puisard hors-chaussée en PEHD 450mm Ø	3	un	2 500,00 \$	7 500,00 \$
1.1.12	Raccordement à l'existant	1	un	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.1.13	Nettoyage, essais, inspection des conduites (réception provisoire)	572	m. lin.	15,00 \$	8 580,00 \$
1.1.14	Nettoyage, essais, inspection des conduites (réception définitive)	572	m. lin.	15,00 \$	8 580,00 \$
1.1.15	Désaffectation de conduite pluviale existante	570	m. lin.	50,00 \$	28 500,00 \$
SOUS-TOTAL ARTICLE 1.1 (à reporter à la page sommaire)					688 310,00 \$
1.2	Égout sanitaire				
1.2.1	Conduite sanitaire PVC DR-35, 300 mm dia. (amorce)	7,5	m. lin.	400,00 \$	3 000,00 \$
1.2.2	Raccordement à l'existant	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.2.3	Regard d'égout sanitaire M-1200 (RS-1)	1	un	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.2.4	Nettoyage, inspection télévisée et essais des conduites à l'acceptation provisoire	7,5	m	25,00 \$	187,50 \$
1.2.5	Nettoyage, inspection télévisée et essais des regards à l'acceptation provisoire	1	un	415,00 \$	415,00 \$
1.2.6	Nettoyage, inspection télévisée et essais à l'acceptation définitive	7,5	m	13,65 \$	102,38 \$
SOUS-TOTAL ARTICLE 1.2 (à reporter à la page sommaire)					18 704,88 \$



RÉFECTION DE SURFACE DE LA RUE SAINT-ÉDOUARD

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DU PROJET

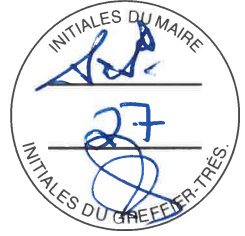
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
1.3	Réseau d'aqueduc				
1.3.1	Conduite d'aqueduc en PVC DR-18, 200 mm dia. (amorçe)	15,5	m. lin.	250,00 \$	3 875,00 \$
1.3.2	Raccordement à l'existant sous pression incluant vanne	1	un	9 000,00 \$	9 000,00 \$
1.3.3	Essais et mise en opération	1	global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
SOUS-TOTAL ARTICLE 1.3 (à reporter à la page sommaire)					15 375,00 \$
2.0	Travaux de surface et divers				
2.1	Pavage à enlever	6 900	m. car.	7,50 \$	51 750,00 \$
2.2	Préparation de l'infrastructure	6200	m. car.	20,00 \$	124 000,00 \$
2.3	Conduite PEHD 100 mm et géotextile	1260	m. lin.	40,00 \$	50 400,00 \$
2.4	Membrane géotextile de type Texel 7612	6200	m. car.	5,00 \$	31 000,00 \$
2.5	Fondation inférieure de chaussée 400 mm MG-56	6200	m. car.	29,00 \$	179 800,00 \$
2.6	Fondation supérieure de chaussée 300 mm MG-20	6200	m. car.	24,00 \$	148 800,00 \$
2.7	Pavage couche de base, ESG-14 PG58H-34 - 70 mm, avec 2 paveuses	6200	m. car.	35,00 \$	217 000,00 \$
2.8	Pavage couche de surface, ESG-10 PG58H-34 - 50mm, avec 2 paveuses	6200	m. car.	26,00 \$	161 200,00 \$
2.9	Liant de joint « Crafcoc » aux joints froids	55	m. lin.	27,00 \$	1 485,00 \$
2.10	Bordure de béton, largeur 200 mm	845	m. lin.	100,00 \$	84 500,00 \$
2.11	Trottoir de béton	1380	m. car.	190,00 \$	262 200,00 \$
2.12	Préparation de l'infrastructure (piste multifonctionnelle)	1035	m. car.	20,00 \$	20 700,00 \$
2.13	Conduite PEHD 100 mm et géotextile (piste multifonctionnelle)	345	m. lin.	40,00 \$	13 800,00 \$
2.14	Membrane géotextile de type Texel 7612 (piste multifonctionnelle)	1035	m. car.	5,00 \$	5 175,00 \$
2.15	Fondation inférieure de chaussée 300 mm MG-56 (piste multifonctionnelle)	1035	m. car.	24,00 \$	24 840,00 \$
2.16	Fondation supérieure de chaussée 300 mm MG-20 (piste multifonctionnelle)	1035	m. car.	24,00 \$	24 840,00 \$
2.17	Pavage couche unique ESG-10, PG58S-28 - 50mm (piste multifonctionnelle)	1035	m. car.	30,00 \$	31 050,00 \$
2.18	Gazon en plaques (terre-plein)	600	m. car.	28,00 \$	16 800,00 \$
2.19	Marquage - lignes d'arrêt de couleur blanche de 400mm de largeur	60	m. lin.	33,50 \$	2 010,00 \$
2.20	Marquage - ligne axiale continue double de couleur jaune, de 110mm de largeur	1200	m. lin.	4,50 \$	5 400,00 \$



RÉFECTION DE SURFACE DE LA RUE SAINT-ÉDOUARD

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DU PROJET

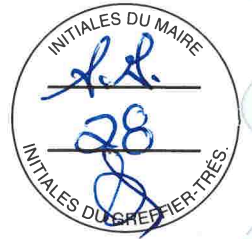
	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
2.21	Marquage - ligne axiale continue simple de couleur jaune, de 110mm de largeur	50	m. lin.	4,00 \$	200,00 \$
2.22	Marquage - ligne de délimitation de voie de couleur blanche, 110mm de largeur	30	m. lin.	4,00 \$	120,00 \$
2.23	Marquage - lignes d'arrêt de couleur blanche de 300mm de largeur (piste cyclable)	15	m. lin.	33,50 \$	502,50 \$
2.24	Marquage - ligne axiale continue de couleur jaune, de 75mm de largeur (piste cyclable)	100	m. lin.	4,00 \$	400,00 \$
2.25	Marquage - ligne de délimitation de voie de couleur jaune discontinue, 75mm de largeur (piste cyclable)	490	m. lin.	4,00 \$	1 960,00 \$
2.26	Marquage - pictogramme	15	un	95,00 \$	1 425,00 \$
2.27	Bandes de passage pour piéton, 2,4m x 0,4m couleur blanche	40	m. lin.	23,00 \$	920,00 \$
2.28	Panneaux arrêt	2	un	220,00 \$	440,00 \$
2.29	Réfection entrée privée résidentielle en pavage	200	m. car.	100,00 \$	20 000,00 \$
2.30	Réfection entrée privée commerciale ou institutionnelle en pavage	300	m. car.	150,00 \$	45 000,00 \$
2.31	Réfection entrée privée en gravier	230	m. car.	50,00 \$	11 500,00 \$
2.32	Réfection trottoir privé en pavé imbriqué	12	m. car.	250,00 \$	3 000,00 \$
2.33	Réfection trottoir privé en béton	27	m. car.	300,00 \$	8 100,00 \$
2.34	Enlèvement et construction de bordure privée en bois	3	m. lin.	85,00 \$	255,00 \$
2.35	Enlèvement et construction de bordure privée universelle	20	m. lin.	85,00 \$	1 700,00 \$
2.36	Enlèvement et construction de bordure privée en béton	10	m. lin.	200,00 \$	2 000,00 \$
2.37	Enlèvement et construction de bordure privée en pavage	5	m. lin.	150,00 \$	750,00 \$
2.38	Gazon en plaques	1100	m.car.	28,00 \$	30 800,00 \$
2.39	Excavation, soutènement, remblayage et recouvrement des canalisations de gaz naturel, 88mm. Cl. 700, plastique	190	m.lin.	25,00 \$	4 750,00 \$
2.40	Ajustement de boîte de vanne existante	2	un	500,00 \$	1 000,00 \$
2.41	Ajustement de regard existant	8	un	500,00 \$	4 000,00 \$
SOUS-TOTAL ARTICLE 2.0 (à reporter à la page sommaire)					1 595 572,50 \$



RÉFECTION DE SURFACE DE LA RUE SAINT-ÉDOUARD

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DU PROJET

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
Section 3.0 : Autres travaux connexes					
3.1	Organisation du chantier, signalisation et contrôle de la circulation	1	global	90 169,03 \$	90 169,03 \$
3.2	Roulotte de chantier (à l'usage exclusif du surveillant et du laboratoire)	1	global	5 500,00 \$	5 500,00 \$
3.3	Balai mécanique aspirant	6	un	750,00 \$	4 500,00 \$
3.4	Relevé topographique des travaux (Réception provisoire)	1	global	2 700,00 \$	2 700,00 \$
3.5	Inspection des lieux par vidéo avant le début des travaux	1	global	1 675,00 \$	1 675,00 \$
3.6	Puits d'exploration supplémentaires pour la localisation des infrastructures souterraines existantes	5	un.	1 100,00 \$	5 500,00 \$
3.7	Provision pour matériaux d'emprunt classe B	50	tonne	20,00 \$	1 000,00 \$
3.8	Matériel contaminé à transporter et disposer (A-B)	150	tonne	50,00 \$	7 500,00 \$
3.9	Matériel contaminé à transporter et disposer (B-C)	75	tonne	95,00 \$	7 125,00 \$
SOUS-TOTAL ARTICLE 3.0 (à reporter à la page sommaire)					125 669,03 \$



Diagonal lines forming a grid pattern across the page.





Annexe B
Liste du calcul des coûts totaux aux fins du
Règlement d'emprunt # 597-25

Coût des travaux	
Estimation des coût du projet	2 443 631,41 \$
Total coût des travaux	2 443 631,41 \$
Frais incidents	
Frais pour travaux imprévus (15%)	366 544,71 \$
Total frais incidents	366 544,71 \$
Sous-total des travaux	2 810 176,12 \$
Taxes fédérale	140 508,81 \$
Taxe provinciale	280 315,07 \$
Total des travaux (taxes incluses)	3 230 999,99 \$
Récupération de la taxe fédérale -100%	(140 508,81) \$
Récupération de la taxe provinciale -50%	(140 157,53) \$
Total des travaux (taxes nettes)	2 950 333,65 \$
Frais de financement	209 666,35 \$
Montant total du règlement d'emprunt	3 160 000,00 \$

Préparé par Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière
Le 22 avril 2025